





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-158**

**Séance publique du**

**2 mai 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188007-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DES DÉCORS, MOTIFS ET ILLUMINATIONS TEMPORAIRES AU PROFIT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE, AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE ET DES MARCHES SUBSÉQUENTS.**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MAI 2016

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DES DÉCORS, MOTIFS ET ILLUMINATIONS TEMPORAIRES AU PROFIT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE, AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE ET DES MARCHES SUBSÉQUENTS.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la préparation des festivités de fin d'année, la Ville d'Aix en Provence souhaite renouveler le marché actuel, n°A15.104, arrivant à expiration le 3 novembre 2016 et détenu par la société CEGELEC, sous la forme d'un accord cadre multi-attributaires et ayant pour objet la fourniture des décors, motifs et illuminations temporaires.

La procédure envisagée pour la passation de l'accord cadre est celle d'un appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions réglementaires édictées dans les décrets d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'accord cadre sera à lot unique, aucune variante ne sera autorisée, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue. Aucune tranche n'est prévue.

Le seuil annuel maximum hors taxes prévus pour l'accord cadre est fixé à 600 000€HT. Il est identique pour chaque période. Aucun seuil minimum n'est prévu.

La durée de cet accord cadre est prévue pour une période initiale d'un an à compter du 4 novembre 2016, reconductible trois fois un an de manière expresse.

A l'issue de l'attribution de l'accord cadre seront désignés trois titulaires (sous réserve d'un nombre d'offres suffisants), qui seront remis en concurrence chaque année dans le cadre des marchés subséquents.

Le titulaire du marché subséquent sera notamment chargé de fournir les décors, motifs et illuminations temporaires aussi bien en achat qu'en location. Les marchés subséquents seront exécutés au moyen de bons de commande, dans des seuils fixés dans l'accord cadre.

Les marchés subséquents seront exécutés au moyen de bons de commande, dans les seuils fixés dans l'accord cadre.

Les critères de sélections des offres prévues pour l'accord cadre sont les suivants :

- Critère 1 : le prix pour 70 points
- Critère 2 : valeur technique pour 30 points

Les critères prévus dans l'analyse des offres pour chaque marché subséquent sont :

- Critère 1 : le prix à 80 points
- Critère 2 : valeur esthétique/artistique à 20 points

En application de l'article L.2122-21-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales stipulant : « *Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre.* » et compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres en vue de l'accord cadre multi-attributaires ayant pour objet la fourniture des décors, motifs et illuminations temporaires au profit de la Ville d'Aix en Provence,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer l'accord cadre ayant pour objet la fourniture des décors, motifs et illuminations temporaires au profit de la Ville d'Aix en Provence, avec les trois entreprises retenues à l'issue de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (sous réserve d'un dépôt d'offres suffisant), les marchés subséquents passés avec le titulaire retenu, ainsi que tout document s'y rapportant
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits aux chapitres suivants : fonctionnement, d'une part : 814 61523 928/1487, 814 6135 928/1486 et 814 61523 928/3635 et investissement d'autre part : 814 2158 908/1485 et 814 2033 908/1484.

DL.2016-158 - ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DES DÉCORS, MOTIFS ET ILLUMINATIONS TEMPORAIRES AU PROFIT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE, AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE ET DES MARCHES SUBSÉQUENTS.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/05/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)